



MAIRIE

La rénovation énergétique

de vos bâtiments publics

avec ACTEE

PROGRAMME
ACTEE

Financer et accompagner
la rénovation énergétique
des bâtiments publics



 territoire
d'énergie

ACTEE :

un programme pour la rénovation énergétique des bâtiments

Lancé en 2019 et porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le programme ACTEE est revenu en 2020. De nouveaux appels à projets sont lancés afin **d'accompagner les collectivités, qui le désirent, dans la rénovation énergétique de leur patrimoine construit.**

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : UNE NÉCESSITÉ

La rénovation énergétique des bâtiments est aujourd'hui une nécessité dans le processus de la transition écologique. Représentant 82 % de la consommation énergétique des communes, le parc des bâtiments publics par sa consommation d'énergie est également **une grande source de dépenses pour les collectivités**. Des dépenses qui tendent à croître proportionnellement à l'augmentation du coût de l'énergie. De plus en plus identifiée par les citoyens, la problématique de la rénovation énergétique est désormais **considérée par 58 % des Français, comme une des principales actions sur laquelle les collectivités doivent investir**. Face à ces chiffres, favoriser la rénovation massive de ces bâtiments paraît plus que jamais comme une priorité. Avec les objectifs forts du dispositif Éco-énergie tertiaire de **réduction de consommation d'énergie de 40 % en 2030 à 60 % en 2050**, le programme ACTEE se veut être un soutien de choix pour les collectivités engagées dans cette transition

énergétique. Avec en moyenne **1 euro versé par ACTEE générant plus de 10 euros d'investissement**, le programme s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan de relance et du dispositif Éco-énergie tertiaire afin de dynamiser la commande publique.

En effet, ACTEE c'est :

- Un levier sur l'emploi et la reprise de l'économie locale
- Un moyen de moderniser les infrastructures des collectivités et d'assurer le confort des usagers
- Une attractivité du territoire renforcée par l'esthétique des bâtiments et la marque d'un engagement fort dans la transition énergétique
- Une opportunité pour sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural et culturel

Le patrimoine bâti représente
82 % de la consommation
d'énergie
d'une collectivité



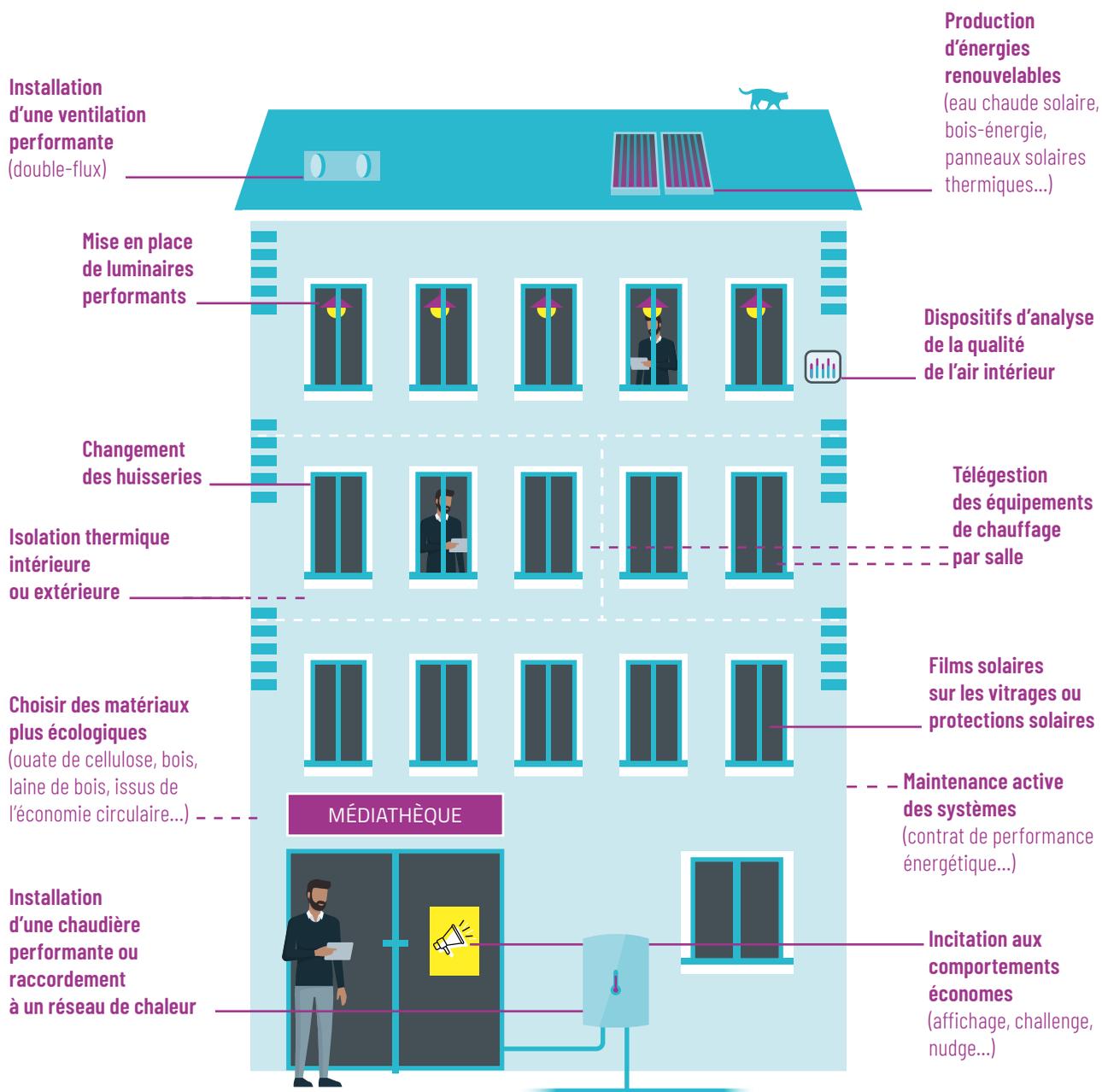
Source : ADEME, Dépenses énergétiques des collectivités locales. État des lieux en 2017

DES CLÉS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- 1- Limiter les déperditions
- 2- Optimiser les équipements
- 3- Réguler
- 4- Sensibiliser les usagers

**C'est un programme qui incite,
qui nous donne les clés pour prendre
les bonnes décisions**

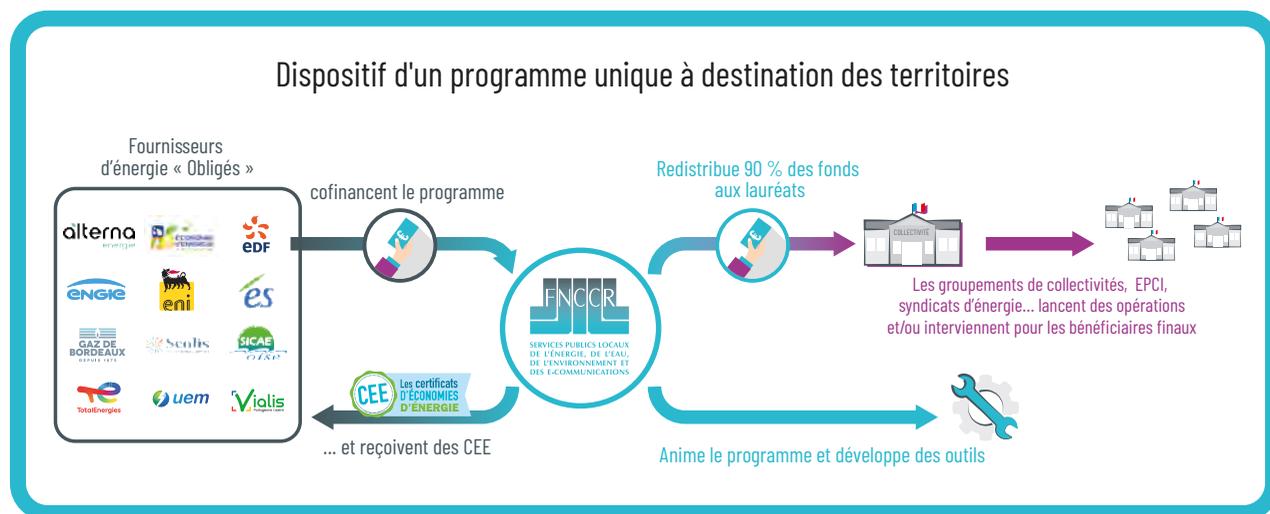
César Storet, maire Saint-Jans-Cappel



ACTEE : un programme ambitieux

ACTEE, UN PROGRAMME LIÉ AUX CEE

Le programme ACTEE fait partie du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Né avec la loi POPE en 2005, ce dispositif incite les fournisseurs d'énergie à aider les consommateurs, dont les collectivités, à s'engager résolument dans les économies d'énergie. Ainsi, les CEE financent le programme ACTEE dont la focale est placée sur la **rénovation énergétique des bâtiments publics**.



LA FNCCR PORTEUSE DU PROGRAMME

Créatrice et porteuse du programme ACTEE depuis 2019, la FNCCR est le chef d'orchestre du programme. Présente à chacune des étapes, **elle accompagne notamment les collectivités désireuses d'y prendre part dans l'élaboration de leurs dossiers de candidature** avant que ceux-ci ne passent devant un jury. C'est ce jury, dont fait partie la FNCCR aux côtés notamment du ministère de la Transition écologique, de l'ADEME, de la Banque des Territoires et de l'AMF, qui désigne les lauréats. Enfin, une fois les lauréats désignés, elle accompagne les projets financés et favorise la **coopération et le partage d'expérience entre les collectivités**.

*Nous devons travailler sur la **rénovation de notre école de la République** pour valoriser notre patrimoine, offrir de meilleures conditions de travail aux élèves et réduire nos dépenses d'énergie. **Pour faire de tels travaux, nous avons bénéficié d'ACTEE** pour le financement de la maîtrise d'œuvre et le co-financement d'un bureau d'études qui a joué son rôle d'**aide à la décision**.*

César Storet, maire de Saint-Jans-Cappel



LES « COUPS DE POUCE » D'ACTEE

Le programme ACTEE est le moyen pour les collectivités d'agir concrètement en faveur de la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. En octroyant une aide pérenne, le programme s'avère être un support de poids pour **diminuer ses émissions de CO₂ et réduire la facture énergétique de son territoire**. Les acteurs publics locaux deviennent ainsi des faiseurs de premier plan dans le processus de la transition écologique.

Les coups de pouce du programme ACTEE sont l'assurance pour tout territoire de mettre en place des **projets à long terme**. Besoin d'une aide financière, d'une réponse à une difficulté technique, juridique ou économique ou d'outils d'accompagnement ? ACTEE saura orienter vers la **solution adéquate aux besoins spécifiques de chaque collectivité**. Pour des actions à effets rapides ou bien des projets plus complexes, les collectivités pourront valoriser ces efforts écologiques afin de développer l'attractivité de leur territoire mais aussi d'améliorer l'image de leur « marque employeur ».

Enfin, prendre part au programme ACTEE, c'est se donner les moyens de participer à la **coopération et à la mutualisation des actions entre collectivités**, de se nourrir efficacement de l'expérience des autres et de pouvoir afficher ses engagements comme ses résultats.

7 452, c'est le nombre de bâtiments diagnostiqués en première phase du programme ACTEE

LE SUCCÈS DU PROGRAMME

Les appels à projets du programme ACTEE ont distingué près de **200 lauréats regroupant plus de 30 000 communes** qui ont bénéficié d'aides pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Ces outils d'aide à la décision et au financement ont permis à 150 économistes de flux « ACTEE » d'être déployés sur l'ensemble du territoire afin d'analyser et de formuler des réponses au plus près des attentes des collectivités. **Missions d'audit, de maîtrise d'œuvre, ou encore achats d'équipements de mesure ont été réalisés afin d'entamer la rénovation énergétique de plus de 18 000 bâtiments.**

3 QUESTIONS À

Rodrigue Bournonville,
1^{er} adjoint au maire de Morbecque

Pouvez-vous nous raconter votre expérience avec le programme ACTEE ?

La commune de Morbecque a servi de pilote pour le SIECF dans les projets de rénovation énergétique de nos bâtiments et l'obtention de l'aide ACTEE. Nous avons candidaté au programme et avons obtenu, sur dix bâtiments, un diagnostic énergétique, des propositions d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique et une priorisation des actions. Aujourd'hui, les travaux sont terminés. Dans notre école, les radiateurs ont été changés, les combles rénovés et nous avons mis en place la programmation du chauffage à distance. Sans l'aide d'ACTEE et des diagnostics obtenus, nous n'aurions pas pu mener ces rénovations aussi rapidement. ACTEE, c'est une locomotive notamment pour les petites communes car elles peuvent prendre part à des programmes de plus grande échelle.*

En quoi la coopération entre collectivités, socle de ce programme, vous a permis d'agir plus efficacement ?

La force c'est de s'unir. Notre syndicat, le SIECF, est très pertinent car il rassemble un grand nombre de communes et la mutualisation des actions préalables à la candidature « ACTEE » a rendu les choses plus faciles. Un bon nombre de communes n'auraient pas eu les moyens d'avoir des techniciens. C'était une vraie plus-value. Cette action groupée a notamment permis l'audit d'une centaine de bâtiments sur notre territoire par des techniciens et des économistes de flux mis à disposition par le SIECF : une aide précieuse pour répondre aux appels à projet d'ACTEE !

Que diriez-vous à une collectivité qui hésite à se lancer dans la rénovation énergétique de ses bâtiments ?

Actuellement, le coût de l'énergie est de plus en plus élevé : + 20 % pour l'électricité, + 30 % pour le gaz naturel et + 40 % pour le gaz propane. Les budgets alloués à l'énergie sont exponentiels. Au-delà des économies budgétaires, ce sont des actions environnementales. Une démarche gagnant/gagnant qui doit être une priorité pour les élus.

*Syndicat intercommunal d'Énergie des communes de Flandre

Passez à l'**ACTEE** !



J'ai besoin d'une **aide financière** pour passer à l'action*

J'ai **une question** d'ordre technique, économique ou juridique

Je veux utiliser la **boîte à outils** du programme ACTEE

*Le programme ACTEE ne finance pas les travaux mais toute la phase de diagnostic et d'animation de projet.



L'économiste de flux agit sur des missions d'ingénierie technique, économique, juridique et organisationnelle pour aider les collectivités à massifier leur rénovation énergétique

Je candidate au programme ACTEE sur www.programme-cee-actee.fr/aap/

Aide à l'embauche d'économistes de flux

Achat d'équipements de mesure et de logiciels de suivi

Réalisation d'audits et de stratégies énergétiques

Accompagnement à la maîtrise d'œuvre de travaux

Je contacte la cellule de soutien

 Allô : 0 800 724 724

 Mail : actee@fnccr.asso.fr

Contact avec les experts de la FNCCR en lien avec les facilitateurs locaux



J'accède librement au centre de ressources sur le site www.programme-cee-actee.fr

Formation

Guides et conseils d'experts

Modèles de cahier des charges pour lancer en autonomie des projets de rénovation énergétique

Avec ACTEE, signez un coup de maître !



C'est le moment de vous lancer dans la rénovation énergétique de vos bâtiments publics

Vous êtes une collectivité qui souhaite réaliser des économies d'énergie ? Le programme ACTEE vous accompagne dans la **rénovation énergétique de vos bâtiments publics** en mettant à votre disposition des outils d'aides à la décision et au financement. Les experts de la FNCCR, porteuse du programme, vous apportent leur appui pour le montage technique, économique ou juridique de vos projets.

Vous-êtes intéressés ? Répondez à nos appels à projets

PROGRAMME
ACTEE
Financer et accompagner
la rénovation énergétique
des bâtiments publics



Renseignements / Appels à projets

0 800 724 724

Numéro d'appel gratuit

www.programme-cee-actee.fr

